

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 05/02/2021

Référence
20210205AG01

Objet de la délibération
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
22/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 5 Février à 10 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine (représentée par M. FOURNIE Paul)

Membre non votant présent : M. DIDIER Evrard

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 NOVEMBRE 2020

Vu l'article 17.2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu l'article 2.8 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 20 novembre 2020 (annexé).

Annexe : Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 novembre 2020.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 12/02/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Assemblée Gén

PROCES-VERBAL

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12 FEV. 2021

ID : 052-130023237-20210205-20210205AG01-DE

Chaumont, le 20 novembre 2020

Référence : 20201420-AG

ANNEXE à la délibération
n° 20240205AG01

L'Assemblée Générale du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réunie le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 30, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Membre non votant présent (1) :

- M. Evrard DIDIER, Président

Assemblée Générale

20 novembre 2020

PROCES-VERBAL

Membre votant présent (1) :

- Mme Christine GUILLEMY, Ville de Chaumont

Membres votants excusés (2) :

- M. Pascal MANGIN, Région Grand Est (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY)
- M. Charles DESSERTY, Ministère de la Culture

Un membre votant sur trois est présent.

La règle de quorum est satisfaite, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

Mme Christine GUILLEMY, représentante de la Ville de Chaumont, est nommée Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance de l'Assemblée Générale.

Assemblée Générale

20 novembre 2020

PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31 juillet 2020 (délibération 20201120-AG-06)

Il n'y a pas de commentaires.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 31 juillet 2020.

2. Modification du Règlement Intérieur et Administratif (version 3) (délibération 20201120-AG-07)

Le Règlement Intérieur et Administratif adopté lors de la réunion des assemblées en date du 11 décembre 2017 est modifié et complété comme suit :

- Article 2-5 - Assemblée Générale du GIP : « Toutefois, le Président peut décider de réunir l'Assemblée en visioconférence pour les participants qui ne pourront pas se déplacer » ;
- Article 3-6 - Conseil d'Administration du GIP : « Toutefois, le Président peut décider de réunir l'Assemblée en visioconférence pour les participants qui ne pourront pas se déplacer ».

Ces deux modifications autorisent, du fait de l'état sanitaire actuel, de pouvoir se réunir et permettre aux personnes qui participent en visioconférence de pouvoir participer aux débats et de voter.

- Article 7-2 - Conseil d'orientation scientifique : « La durée du mandat de ces membres prend fin en même temps que le mandat de la gouvernance.
A l'échéance de chaque mandat de trois ans, le Directeur Général propose le renouvellement du mandat des membres ou propose une désignation en remplacement à l'Assemblée Générale ».

Il n'y a pas de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après avis favorable du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale approuvent, à l'unanimité, les modifications et ajouts au Règlement Intérieur et Administratif (version 3).


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Assemblée Générale

20 novembre 2020

PROCES-VERBAL

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le 2 FEV. 2021
ID : 052-130023237-20210205-20210205AG01-DE

3. Modalités de recrutement du Directeur.trice Générale du Signe (délibération 20201120-AG-08)

Le contrat du Directeur général arrive à échéance le 31 mars 2024.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité :

- d'approuver la procédure et les modalités de renouvellement du Directeur général comme décrites au règlement de l'établissement ;
- d'approuver la procédure et les modalités de recrutement du Directeur.trice général.e comme décrites en annexe numéro 4, si la procédure ne donne satisfaction ;
- d'autoriser le recrutement du Directeur.trice général.e.

M. le Président demande s'il y a des questions diverses.
Il n'y a pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Mme Christine GUILLEMY

M. Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 05/02/2021

Référence
20210205AG02

Objet de la délibération
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU DIRECTEUR GENERAL

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
22/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2021 et le 5 Février à 10 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine (représentée par M. FOURNIE Paul)

Membre non votant présent : M. DIDIER Evrard

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu l'article 20 de la convention constitutive du GIP ;

Vu la délibération n°20201120AG07 en date du 20 novembre 2020 relative au règlement intérieur des instances de gouvernance (règlement intérieur et administratif) ;

Vu la délibération n°20180220AG03 portant nomination du Directeur général du Signe ;

Vu le règlement intérieur administratif du Signe en vigueur ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs du Signe en vigueur ;

Considérant l'article 5 du décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

Considérant l'échéance de la vacance d'emploi du Directeur général le 31 mars 2021 ;

L'article 20 de la convention constitutive du Signe indique qu'au terme des 3 ans du contrat du Directeur général, son projet triennal fait l'objet d'une évaluation générale par les membres du jury dont les conclusions conditionnent la poursuite de sa mission de Directeur général.

Le jury est composé, sous la présidence de Monsieur Evrard DIDIER (Président du Signe) :

- d'un représentant du Ministère de la Culture et d'une personnalité qualifiée dans le champ de la création contemporaine (arts visuels) : Monsieur Charles DESSERVY et Monsieur Laurent INNOCENZI ;

- d'un représentant de la Ville de Chaumont et une personnalité qualifiée : Madame Christine GUILLEMY et Monsieur Paul FOURNIE ;
- d'un représentant de la Région Grand Est et une personnalité qualifiée : Monsieur Pascal MANGIN et Madame Julia VAILLANT ;

soit 7 membres.

Les membres du jury se sont concertés sur la base des éléments de bilan des 3 années écoulées et du projet triennal à venir proposés par l'actuel Directeur général du Signe, Monsieur Jean-Michel GERIDAN (bilan et projet ci-annexés).

Après concertation, les membres du jury ont émis à l'unanimité un avis favorable au renouvellement du contrat du Directeur général actuel, Monsieur Jean-Michel GERIDAN, pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée générale, sur la base de l'avis rendu par le jury ainsi que des éléments fournis par Monsieur Jean-Michel GERIDAN, Directeur général actuel du Signe, décident à l'unanimité d'approuver le renouvellement du contrat de celui-ci pour une durée de 3 ans (à compter du 1^{er} avril 2021).

Annexes :

- Bilan des 3 années écoulées
- Projet triennal

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 12/02/2021
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER